



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Référence : 20240722-RAP-63-0746-Insp_MICHELIN_Réhabilitation_Qdp_Cataroux

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL	
Société : M.F.P. MICHELIN – Cataroux _ Quartier des Pistes Adresse : 8 rue de la Grolière Commune : 63000 CLERMONT-FERRAND SIRET : 85520050700454	GUNENV Priorité DREAL Régime SEVESO / IED	0005600328 <input checked="" type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
Activité principale : Fabrication de pneumatiques et R&D associée		
Date du contrôle : 18/07/2024		
Inspecteurs :		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle	
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Travaux de réhabilitation	
Thème(s) du contrôle • Travaux de dépollution des sols		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • Bâtiments V22, 026, F14, F4 et Z26		
Référentiel(s) du contrôle • Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués		
Personnes rencontrées et fonctions		
Nom	Société	Qualité
	MFP MICHELIN	Responsable Environnement
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input checked="" type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Équipe ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

1 – Contexte

La présente inspection a été réalisée dans le cadre de la cessation d'activité du Quartier des Pistes de Cataroux.

L'objectif est de constater l'avancement des travaux de réhabilitation menés au niveau des bâtiments V22, O26, F4, F14 et Z26.

2 – Constats effectués

Bâtiment V22

Les sols impactés au centre du bâtiment, au droit de la zone « graissage et machines outils », par des hydrocarbures et correspondants aux sondages V22-S4, V22-D, V22-C et A5 du plan de gestion, ont été excavés.

Les résultats des prélèvements de bords et fond de fouille mettent en évidence des concentrations résiduelles très faibles dont la maximale est de 60,7 mg/kg.

La fouille a été remblayée avec des matériaux issus de la démolition de structure en béton inertes, de terres provenant de l'excavation de sol à proximité de B146 et en couche finale de 0-31,5 de carrière, avant la dalle béton.

Bâtiment O26

Les investigations avaient mis en évidence 3 zones impactées, 1 zone dans l'atelier de cuisson situé en limite Sud du bâtiment et 2 zones dans l'atelier de mélangeage, par des hydrocarbures.

La zone de l'atelier de cuisson a été purgée, la valeur maximale résiduelle se situe en fond de fouille avec 160 mg/kg.

Au niveau de l'atelier de mélangeage, la zone située la plus au Nord du bâtiment O26 a été excavée et dépolluée. Des concentrations maximales résiduelles en HCT ont été mesurées au niveau du fond de fouille, à 1 300 mg/kg.

La fouille a été remblayée avec des matériaux issus de la démolition de structure en béton inertes, de terres provenant de l'excavation de sol à proximité de B146 et en couche finale de 0-31,5 de carrière, avant la dalle béton.

Annexe bâtiment Z26

L'annexe située en partie Sud du bâtiment Z26 a été déconstruite et les sols impactés par des hydrocarbures totaux (huiles, graisses) ont été excavés jusqu'à une profondeur de 2 m.

Les valeurs résiduelles de fond de fouille atteignent 88,5 mg/Kg et 150 mg/kg pour les bords de fouille.

La fouille sera remblayée à l'aide de terres provenant de la réhabilitation de la zone Sud du bâtiment B146 et préalablement caractérisées.

Bâtiment F4

Dans le bâtiment F4, 3 zones dans le massif de béton (DB11-1, DB11-3 et DB11-4), inférieures au m² chacune, sont impactées par des huiles hydrauliques.

Les concentrations respectives atteignent 17 000 mg/kg, 12 000 mg/kg et 28 000 mg/kg.

→ La société MFP MICHELIN devra transmettre à l'inspection la méthode de gestion retenue.

Bâtiment F14

Dans ce bâtiment, le local de stockage de solvant et la salle des machines ont été investigués et des impacts superficiels en HCT, localisés au niveau des dalles en béton sur 10 cm, ont été purgés.

Les valeurs de concentration résiduelle sont, selon les zones, les suivantes :

- DB7 : 170 mg/kg

- DB8-1bis : 37,1 mg/kg

- DB8-2: 420 mg/kg

Après extraction du béton superficiel la concentration résiduelle maximale est de 420 mg/kg.

3 – Conclusion

A l'issue des travaux d'excavation l'ensemble des valeurs résiduelles sont inférieures aux valeurs de coupure qui ont été fixées.

Une visite d'inspection sera programmée en toute fin de chantier.

Inspecteur L'inspecteur de l'environnement Le 22/07/2024	Vérificateur L'inspecteur de l'environnement Le 23 juillet 2024	Approbateur Pour le directeur régional, L'adjointe au chef de l'UD CAP Le 23 juillet 2024
Signé	Signé	Signé

